



Ville de
Linselles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

Jeudi 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

Séance du jeudi 05 mars 2026

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le jeudi 26 février 2026

Présents :

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS
Madame Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe
Monsieur Damien BEHIN-CAU, Vice-Président
Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe
Mr PIRES Antony, conseiller délégué membre du Conseil d'Administration
Mme Catherine CAPOEN, Mme Fabienne LORENT, Mr Michel SPANNEUT, Conseillers Municipaux
Mme Ghislaine LAMBLIN, Mme Francine DEFEVER, Mme Colette CATTEAU, Mme Muriel THUILLIEZ,
Mr COCHETEUX Lucien, Membres du Conseil d'Administration

Pouvoirs :

Mme Marie-Claire DHALLUIN, Membre du Conseil d'Administration donne pouvoir à Mr Lucien COCHETEUX, Membre du Conseil d'Administration

Absents excusés :

Mme Véronique DERYCKE-WAGNON, Conseillère Municipale

Absents non excusés :

Mr Christophe TEMBREMANDE, Mr Christian DORMIEU, Membres du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF



Délibération N° : 2026-03-02

DELIBERATION 2 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT), les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat d'orientations (DOB) au sein du Conseil d'Administration.

Ce débat appuyé du rapport, dont il doit être pris acte par une délibération spécifique, doit permettre :

-D'informer sur l'évolution financière du CCAS en tenant compte de la conjoncture économique ;

-De discuter des orientations budgétaires qui vont être affichées dans le budget primitif.

Madame Isabelle Pollet, Maire, Présidente du CCAS propose au Conseil d'administration de bien vouloir :

-De prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2026

Décision

- Pas de vote

Transmis en Préfecture le 09/03/2026
Acte exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme
La Présidente du CCAS



Isabelle Pollet